

IMERSE 3 : projet Erasmus+ de formation des personnels

Depuis plusieurs années, dans le cadre de consortia académiques Erasmus+, des personnels éducatifs et non éducatifs de l'académie de Bordeaux effectuent des stages d'observation ou des stages linguistiques en Europe.

L'appel à candidatures pour le nouveau consortium IMERSE3 (2020-2021 et 2021-2022) est désormais lancé.

L'un des objectifs de ce nouveau consortium est de donner aux enseignants de l'académie de Bordeaux préparant ou exerçant une DNL la possibilité de réaliser un stage de perfectionnement linguistique dans un centre de formation en Europe pour une durée minimum d'une semaine en période hors scolaire.

Tout participant bénéficiera d'une subvention européenne couvrant frais de cours, frais de voyage et frais de séjour selon les critères Erasmus+.

Le participant recevra 80% de la subvention avant son départ et les 20% restant à son retour sur présentation des justificatifs exigés par la commission européenne. (la subvention varie entre 1000€ et 1500€ selon le pays de destination et la formation choisie)

L'inscription à ce dispositif suppose l'intégration de l'établissement scolaire dans un consortium et présente de précieux avantages : une gestion administrative et financière simplifiée et sécurisée grâce au pilotage par la Dareic et un portage financier par le Groupe d'intérêt public (GIP) académique.

La date limite de dépôt de candidature auprès de l'Agence Erasmus+ est début février 2020, mais dès à présent la délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dareic) propose un accompagnement par différentes phases :

Phase 1 : Manifestation d'intérêt

Si vous souhaitez intégrer le prochain consortium, retournez :

- le coupon réponse complété et signé
- la fiche adhésion établissement avec la fiche adhésion au consortium en format word

à ce.relint@ac-bordeaux.fr au plus tard le 17 décembre 2019 et copie à l'inspecteur référent.

Pour tous les nouveaux appels à candidature à partir de 2020 un nouveau code OID (Organisation ID) remplace le code PIC. Pour obtenir votre code OID (essentiel pour toute nouvelle démarche en vue de l'obtention des financements Erasmus+) rendez-vous sur le site : <https://www.erasmusplus.fr/penelope/pages/23/organismes>

Phase 2 : Sélection Contractualisation

Pendant la phase 2 qui aura lieu du 17 décembre 2019 au 15 janvier 2020, la Dareic recontactera les participants intéressés avec une liste d'informations plus précises à renseigner. Vous devrez apporter les éléments suivants :

- Souscrire à une formation standard de minimum 5 jours de cours
- Identifier un prestataire de service sur [School Education Gateway](#) (certains organismes peuvent également être indiqués par la Dareic sur demande)
- Accepter être en liste complémentaire en fonction du montant global financé par Erasmus+